

## Pièce 3.7

### *Courriers exploratoires*

**EOLE DES MUIDS**

42 rue de Champagne  
51 240 Vitry-La-Ville



# 1. Check-list

## 1.1 Check-list

# 2. DAE

## 2.1 Dossier d'autorisation environnementale

# 3. Etude d'impact et Résumé non technique

## 3.1 Etude d'impact

## 3.2 Résumé non technique de l'étude d'impact

## 3.3a Carnet de photomontages

## 3.3b Etude paysagère

## 3.4a Etude écologique

## 3.4b Etude incidence N2000

## 3.5 Etude acoustique

## 3.6 Zones d'influence visuelle

## 3.7 Courriers exploratoires

# 4. Etude de danger et Résumé non technique

## 4.1 Etude de dangers

## 4.2 Résumé non technique de l'étude de dangers

# 5. Plans

## 5.1 Plans réglementaires

# 6. Présentation non-technique

## 6.1 Note de présentation non technique

# 7. Avis de la MRAe

## 7.1 Avis de la MRAe

## 7.2 Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe et ses annexes

**EOLE DES MUIDS**

42, rue de Champagne  
51240 VITRY-LA-VILLE

ANNEXE V

COURRIERS REÇUS DES ORGANISMES ET  
ADMINISTRATIONS CONTACTES

PROJET EOLIEN DES MUIDS

Commune de Montreuil-sur-Thonnance

Département de la Haute-Marne (52)



BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON

Environnement et Energies  
[www.be-jc.com](http://www.be-jc.com)

Réalisation du dossier :

Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON  
Parc Technologique du Mont Bernard  
18, rue Dom Pérignon  
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
Tél. : 03.26.21.01.97

AVRIL 2019

## Répertoire des servitudes radioélectriques

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS MONTREUIL-SUR-THONNANCE (52337)

Il n'y a pas de servitudes correspondant à votre requête : 052, 52337

**Service : Santé Environnement**

Affaire suivie par : Patrice GRANDJEAN  
Courriel : patrice.grandjean@ars.sante.fr  
Tél. : 03 25 35 07 17  
Fax : 03 25 35 07 25

Date :

**23 NOV. 2015**

**OBJET** : Demande de renseignement concernant un projet éolien en Haute-Marne.

Réf. : Votre courrier du 10 novembre 2015.

Le Délégué territorial départemental  
de la Haute-Marne

à

CALYCE DEVELOPPEMENT  
42rue de Champagne  
51240 VITRY LA VILLE

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint la localisation des points d'eau avec leurs périmètres de protection.

En ce qui concerne les contraintes et servitudes, l'implantation d'éoliennes est trop récente pour avoir été prise en compte lors de la déclaration des D.U.P.

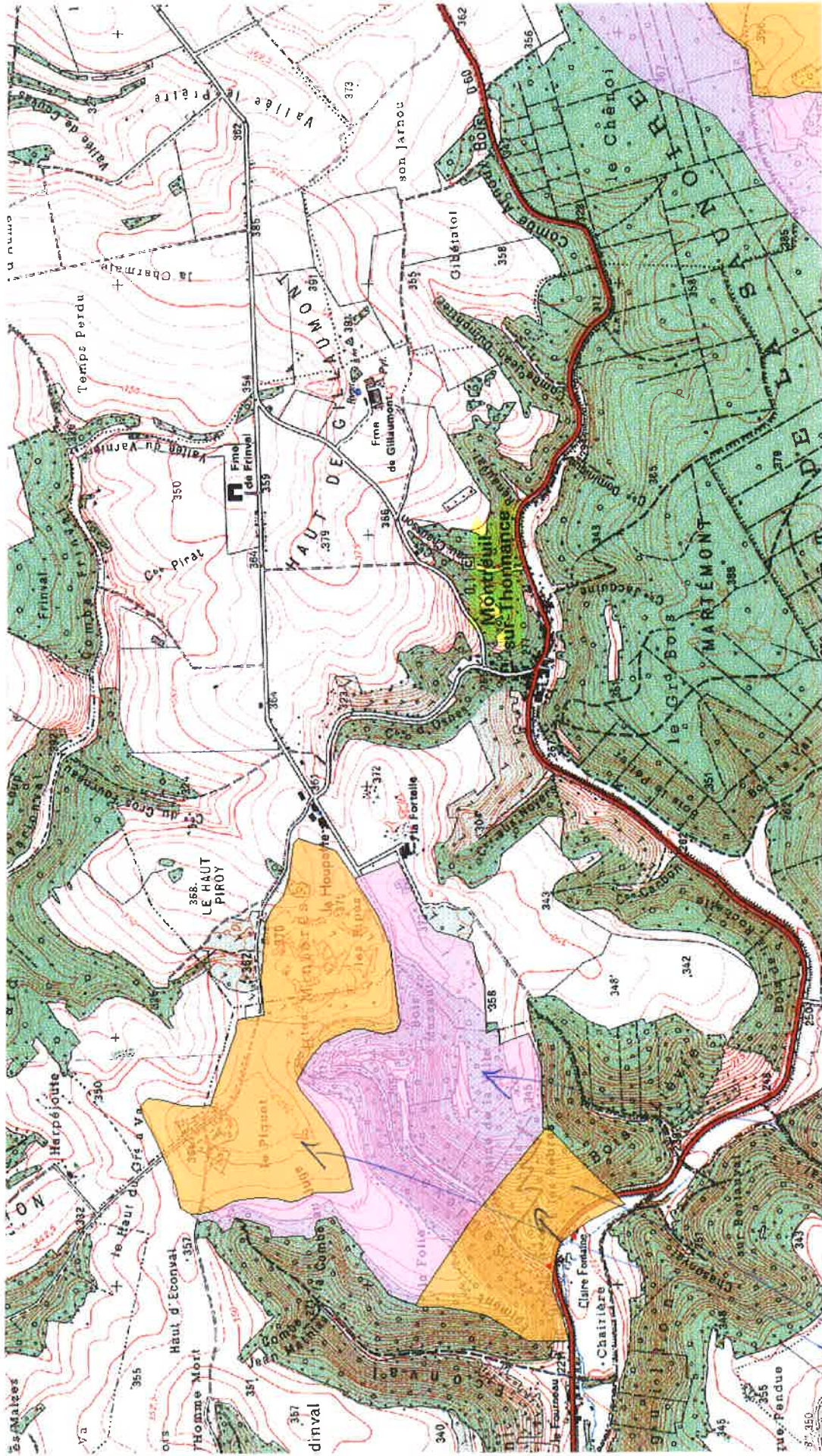
En conséquence, il sera demandé, lors de la concrétisation du projet, un avis circonstancié d'hydrogéologue agréé (hydrogéologues figurant sur la liste définie par arrêté préfectoral leur donnant compétence à émettre des avis concernant les captages destinés à la consommation humaine).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur général de  
l'ARS Champagne Ardenne  
et par délégation,  
Le délégué territorial départemental  
de la haute-marne

**François GUIOT**





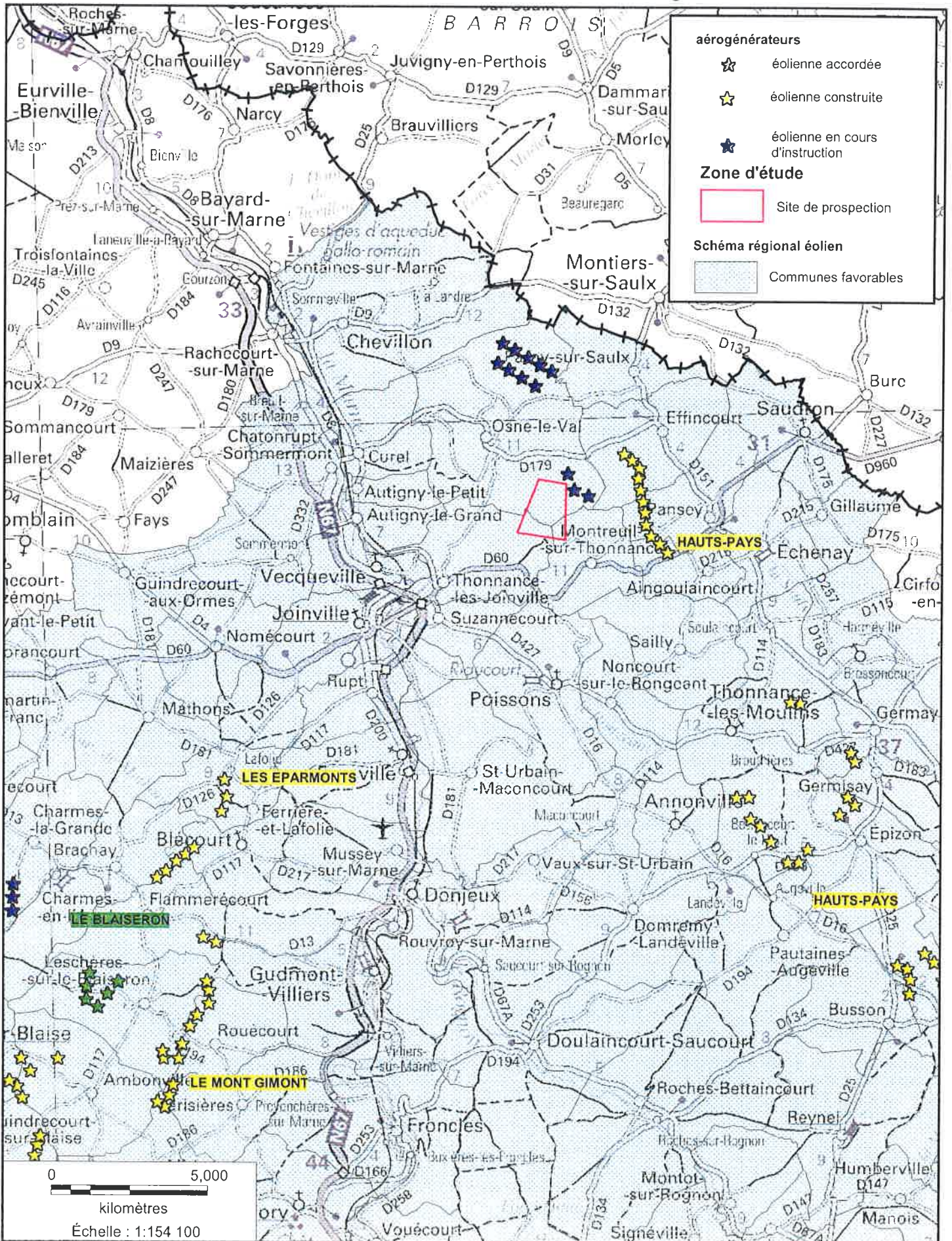
P. P. Coppin  
P. P. Labie



# Projet éolien CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil situation

REPRODUCTION INTERDITE  
 Marché : 05 / 04 / DPSM / SG / CP

Conception : DDT 52 / SADT / BA  
 Sources : ©IGN-SCAN regional  
 O1\_eolienSites potentielsCALYCE DEVELOPPEMENTMontreuil  
 151124\_PRO\_CALYCE\_Montreuil\_situation wor  
 AM\_24/11/15

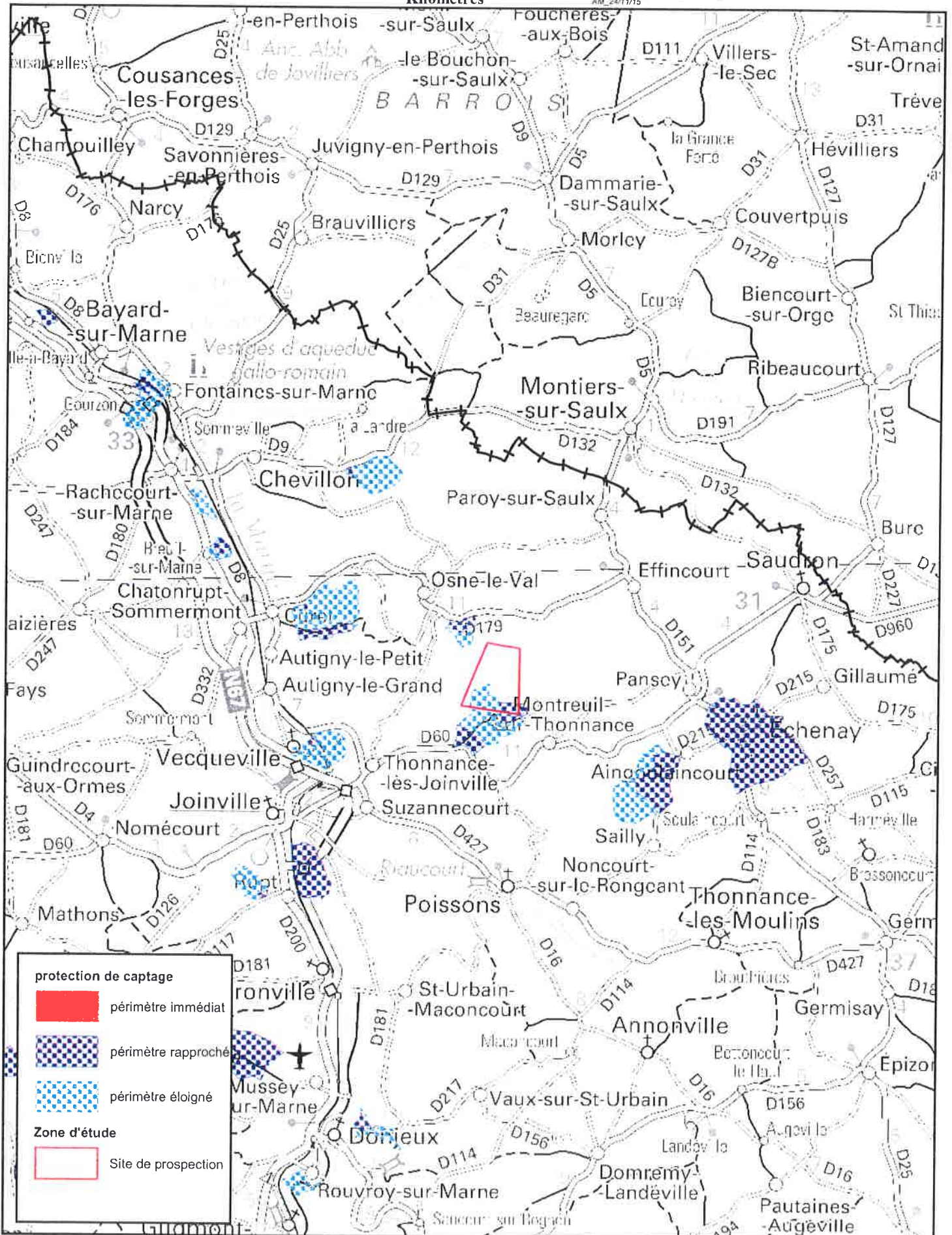




# Projet éolien CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil protection de captage

REPRODUCTION INTERDITE  
 Marché : 05 / 04 / DPSM / SG / CP

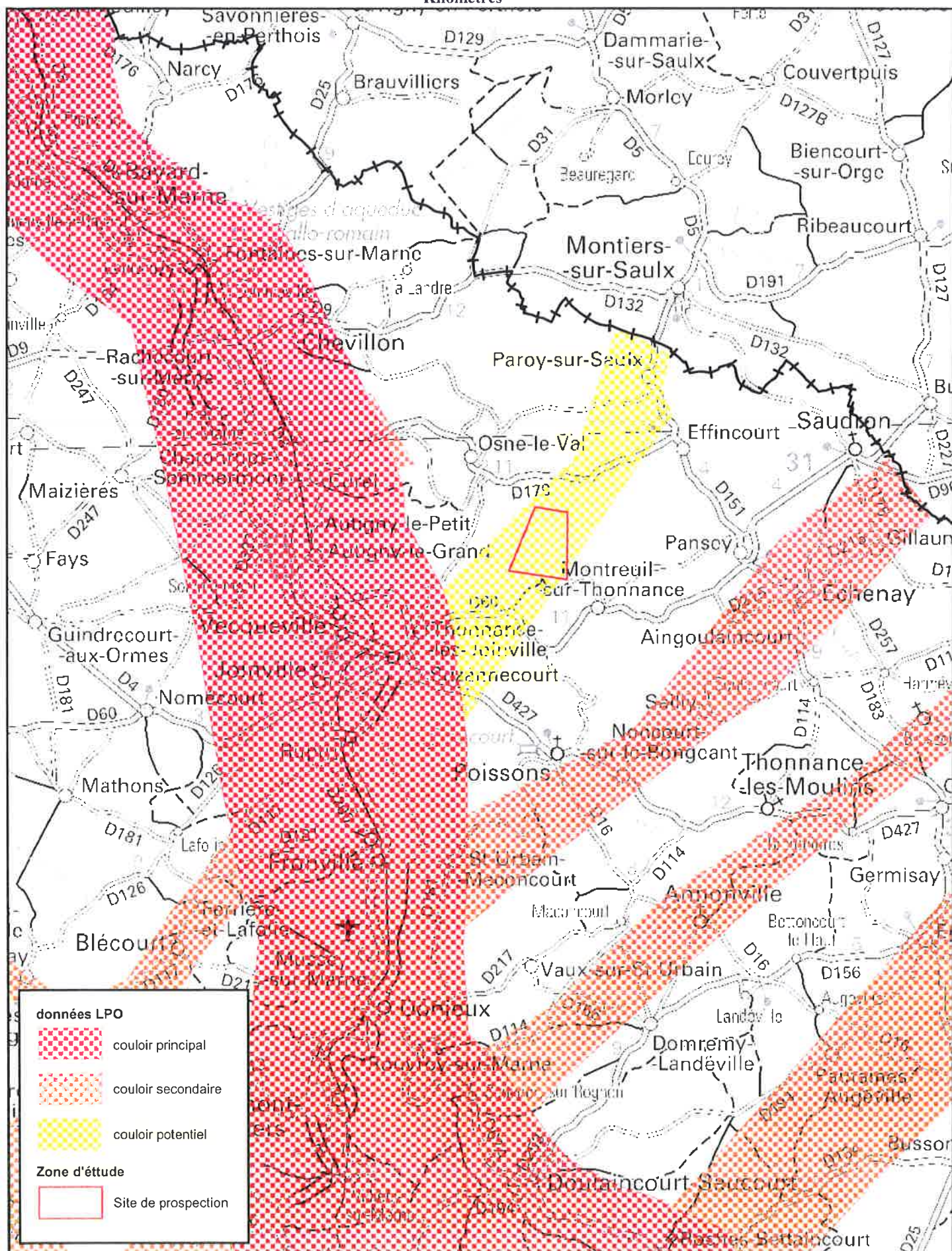
Conception : DDT 52 / SADT / BA  
 Sources : ©IGN-SCAN regional®  
 V1\_eolienSites potentielsCALYCE DEVELOPPEMENTMontreuil  
 151124\_PRO\_CALYCE\_Montreuil\_AEP\_wor  
 AM\_24/1/15





# Projet éolien CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil couloirs de migration

REPRODUCTION INTERDITE  
 Marché : 05 / 04 / DPSM / SG / CP  
 Conception : DDT 52 / SADT / BA - Sources : ©IGN-SCAN regional®  
 V1\_éolienmes/Sites potentielsCALYCE DEVELOPPEMENT/Montreuil  
 151124\_PRO\_CALYCE\_Montreuil\_LPO.wor  
 AM\_24/1/15





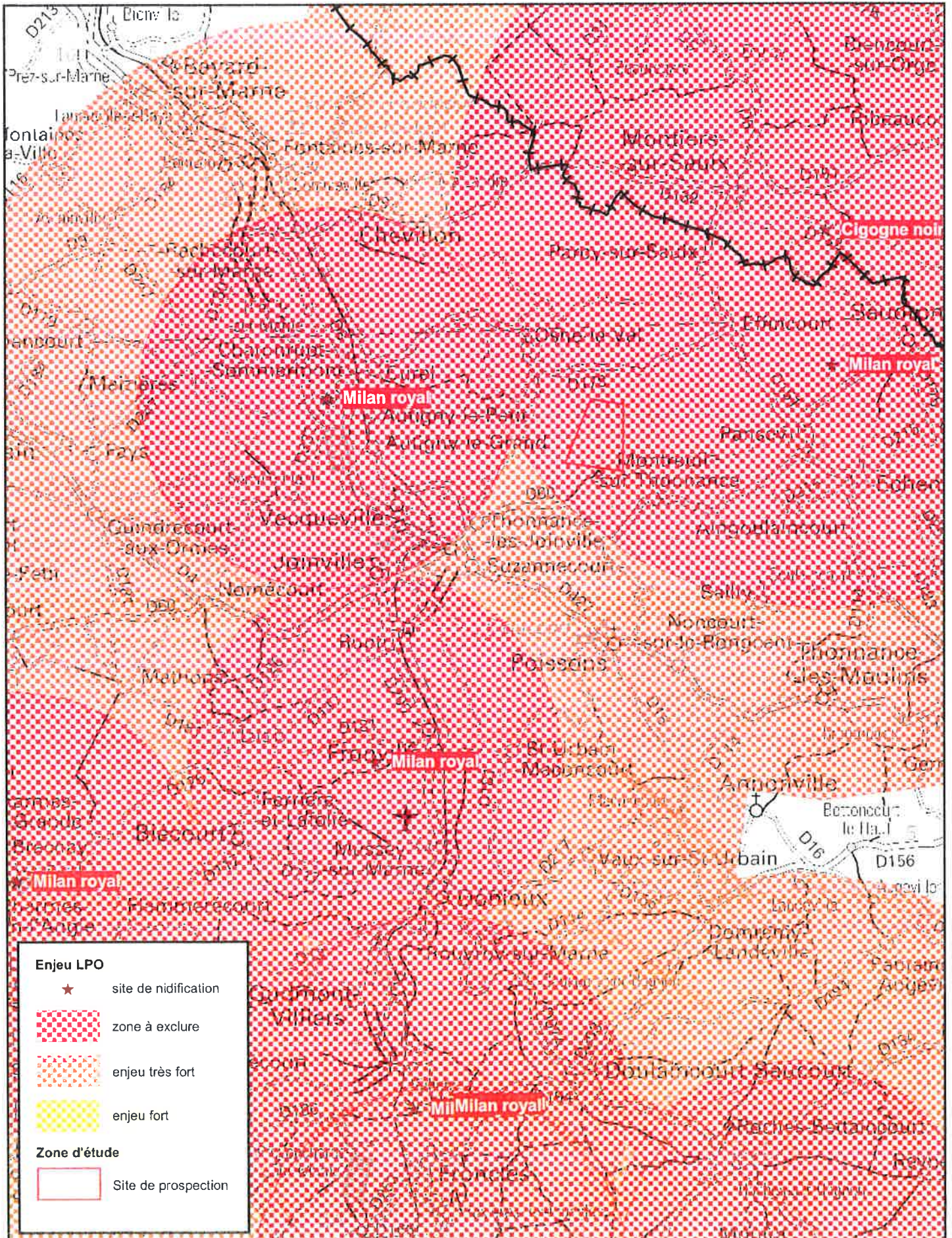
# Projet éolien CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil

## nidification

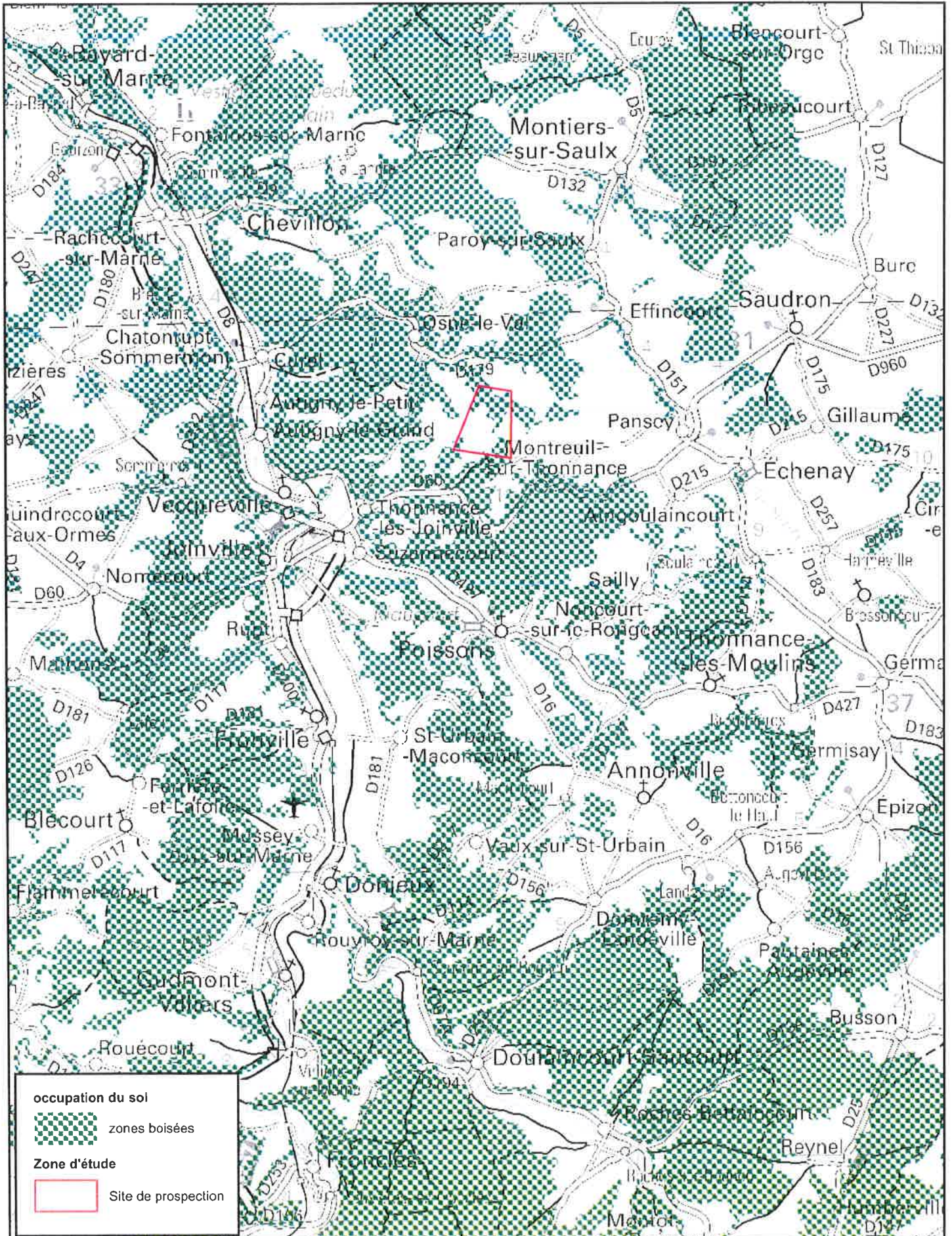


REPRODUCTION INTERDITE  
 Marché : 05 / 04 / DPSM / SG / CP

Conception : DDT 52 / SADT / BA - Sources : ©IGN-SCAN regional®  
 V1\_eoliennes/Sites potentiels/CALYCE DEVELOPPEMENT/Montreuil  
 151124\_PRO\_CALYCE\_Montreuil\_nidification wor  
 AM\_24/11/15









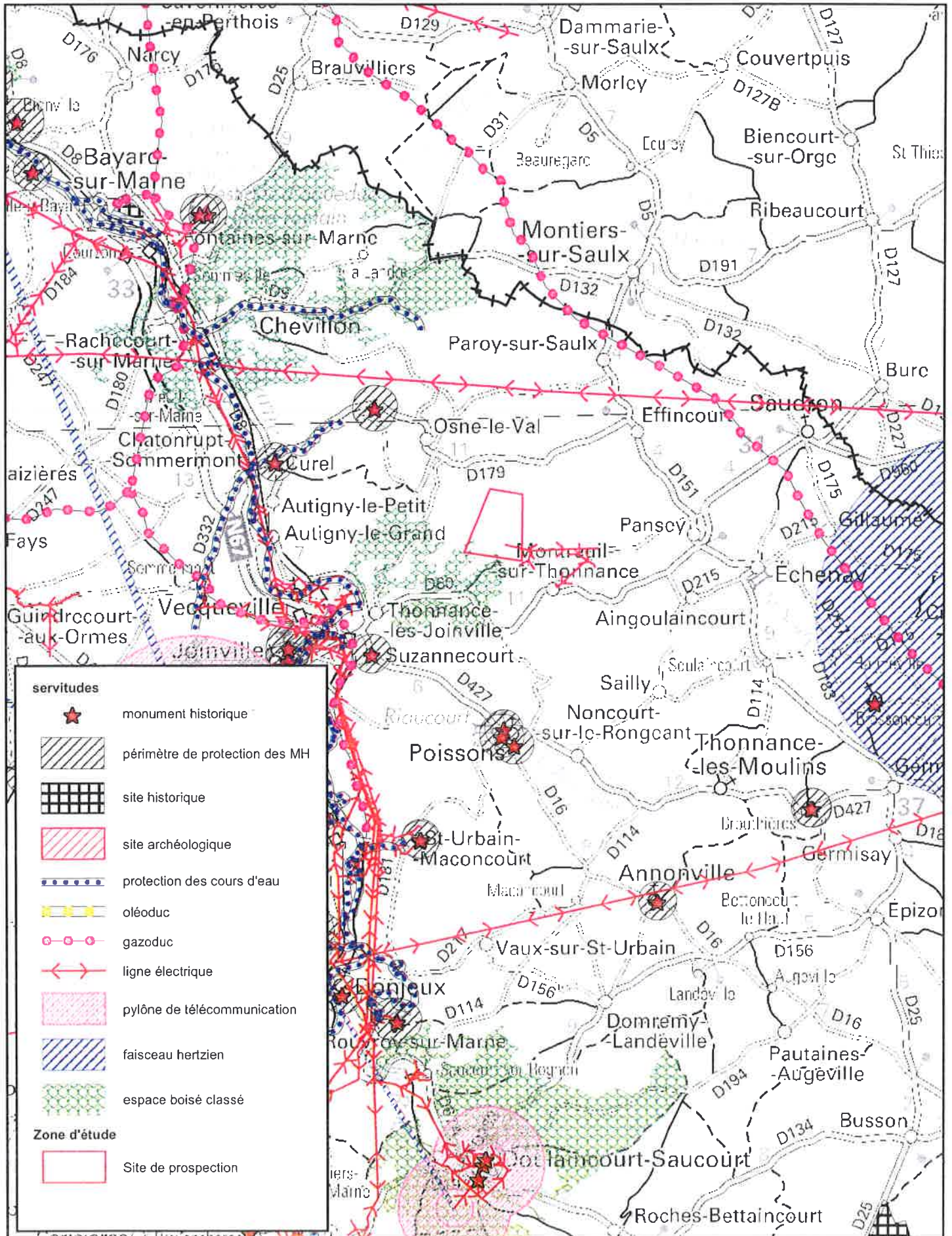
# Projet éolien CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil servitudes d'utilité publique



REPRODUCTION INTERDITE

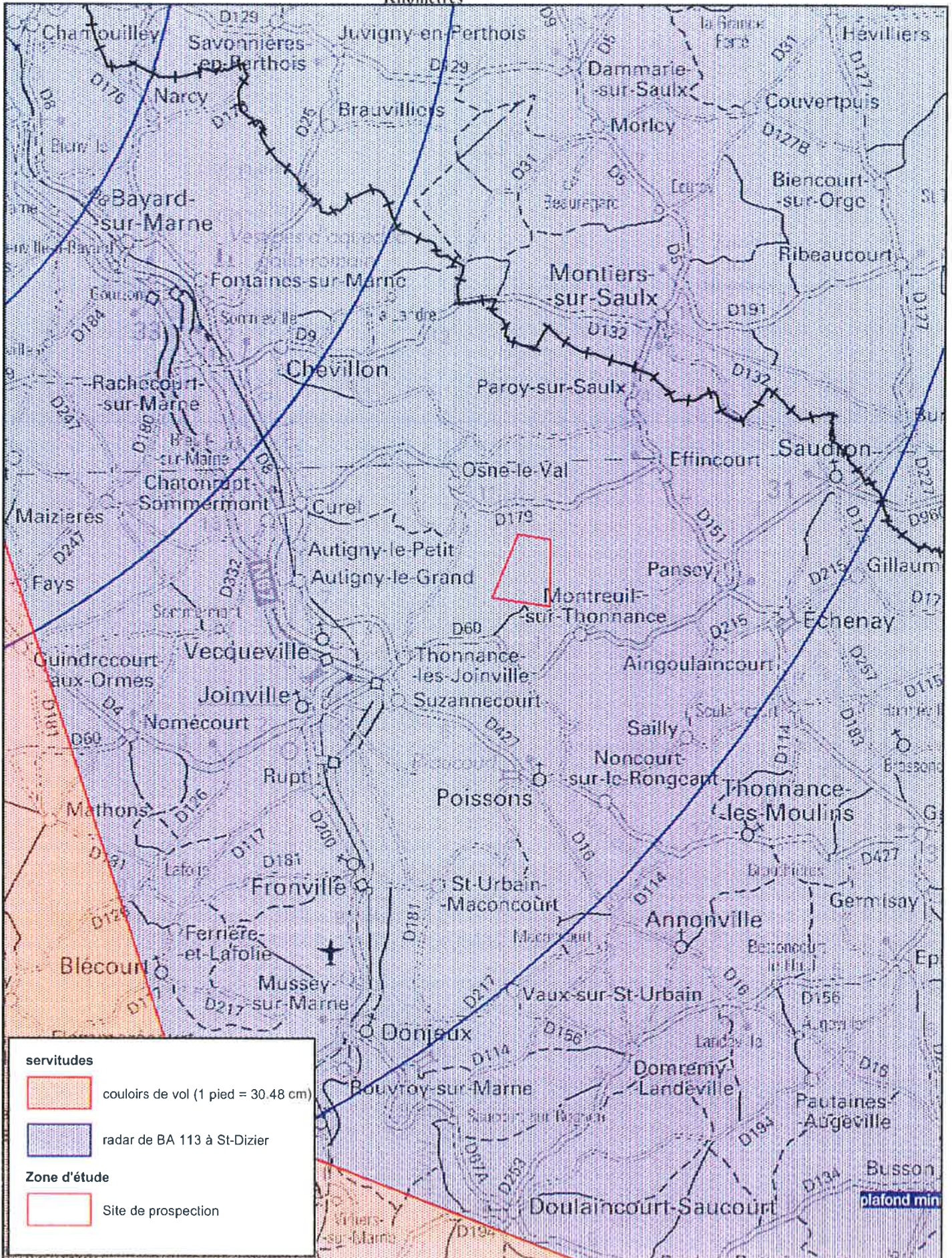
Marché : 05 / 04 / DPSM / SG / CP

Conception : DDT 52 / SADT / BA - Sources : ©IGN-SCAN regional/S  
 V1\_eolien/Sites potentiels/CALYCE DEVELOPPEMENT/Montreuil  
 151124\_PRO\_CALYCE\_Montreuil\_SUP.wor  
 AM\_24/11/15

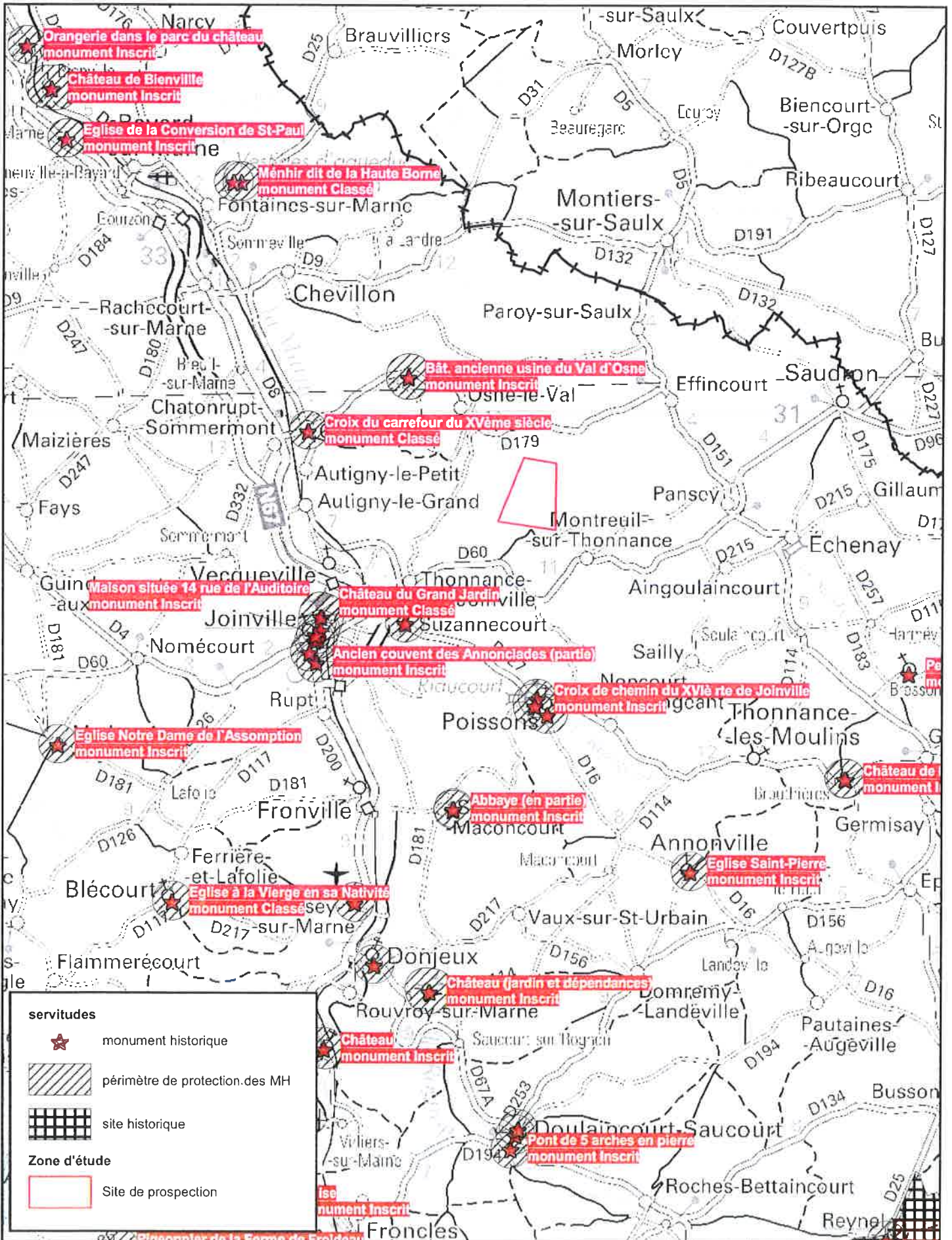




# Projet éolien CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil servitudes aéronautiques Défense nationale







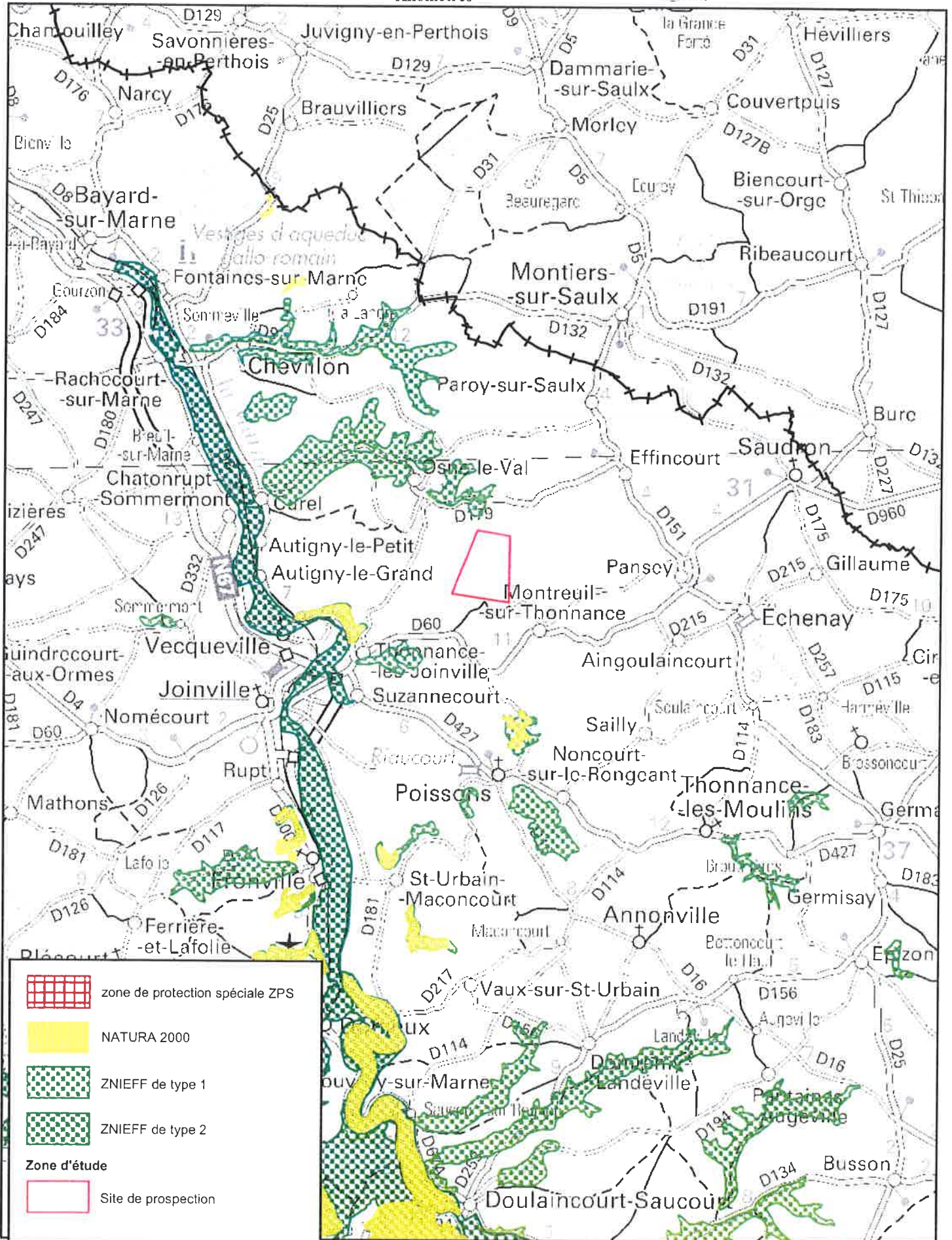


# Projet éolien CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil

## zones naturelles



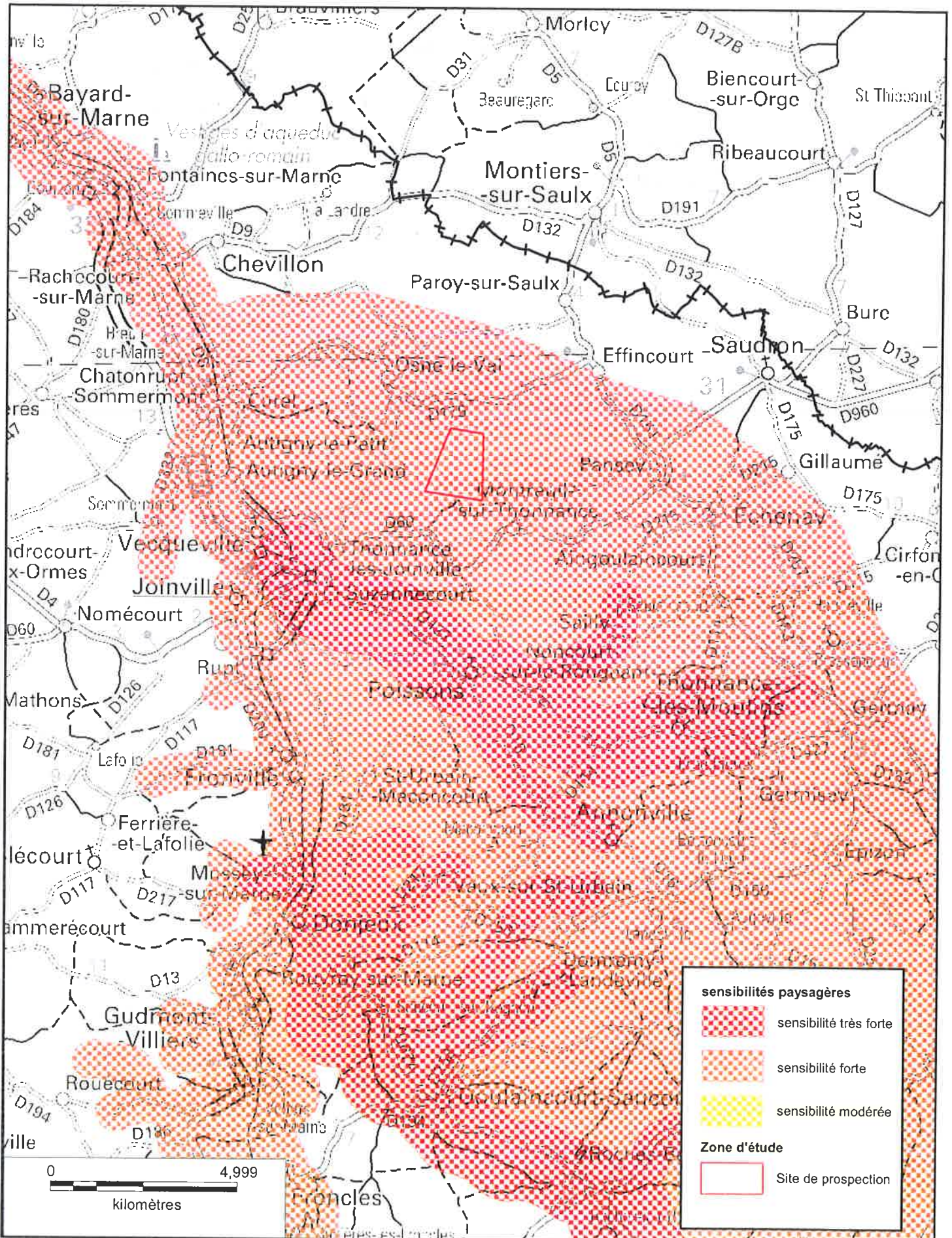
REPRODUCTION INTERDITE  
 Marché : 05 / 04 / DPSM / SG / CP  
 Conception : DDT 52 / SADT / BA - Sources : IGN-SCAN regional  
 V:\\_eolienne\Sites potentiels\CALYCE DEVELOPPEMENT\Montreuil  
 151124\_PRO\_CALYCE\_Montreuil\_ZN.wor  
 AM\_24/11/15





# Projet éolien CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil sensibilités paysagères

REPRODUCTION INTERDITE  
 Marche : 05 / 04 / DPSM / SG / GP  
 Conception : DDT 52 / SADT / BA - Sources : ©IGN-SCAN regional  
 V1\_eolennes/Sites potentiels/CALYCE DEVELOPPEMENT/Montreuil  
 151124\_PRO\_CALYCE\_Montreuil\_SP wor  
 AM\_24/11/15







Mael Sonrier &lt;msonrier@gmail.com&gt;

---

**faisceau hertzien France Télécom**

---

**thierry.muscat@orange.com** <thierry.muscat@orange.com>

3 février 2014 à 15:01

À : "msonrier@gmail.com" &lt;msonrier@gmail.com&gt;

à l'attention de SONRIER Maël (CALYCE-DEVELOPPEMENT)

Bonjour,

En réponse à votre consultation concernant le projet éolien sur les communes de Baudrecourt, Charmes-la-Grande, Dommartin-le-Franc, Morancourt (Haute-Marne) nous vous informons de la présence de la servitude hertzienne France Télécom Joinville (48°25'25";05°06'18") / Montier-en-Der (48°29'10";04°45'54") avec à respecter une zone de 500 mètres de largeur totale la présence d'antennes de téléphonie mobile Orange à Dommartin-le-Franc (792700;2384440) et à Charmes-la-Grande (797260;2378466) avec à respecter une zone de 500 mètres de diamètre.

les communes de Montreuil-sur-Thonnance, Thonnance-lès-Joinville (Haute-Marne) nous vous informons de la présence des faisceaux hertziens France Télécom Joinville (804940;2384135) / Echenay (819750;2390050) et Joinville (804940;2384135) / Echenay (819669;2389194) avec à respecter une zone de 500 mètres de largeur totale la présence à proximité d'une antenne de téléphonie mobile Orange à Jonville (808338;2387570) avec à respecter une zone de 500 mètres de diamètre

MUSCAT Thierry  
[03.28.39.23.51](tel:03.28.39.23.51)

---

Ce message et ses pieces jointes peuvent contenir des informations confidentielles ou privilegiees et ne doivent donc pas etre diffuses, exploites ou copies sans autorisation. Si vous avez recu ce message par erreur, veuillez le signaler a l'expediteur et le detruire ainsi que les pieces jointes. Les messages electroniques etant susceptibles d'alteration, Orange decline toute responsabilite si ce message a ete altere, deforme ou falsifie. Merci.

This message and its attachments may contain confidential or privileged information that may be protected by law; they should not be distributed, used or copied without authorisation. If you have received this email in error, please notify the sender and delete this message and its attachments. As emails may be altered, Orange is not liable for messages that have been modified, changed or falsified. Thank you.

---

**3 pièces jointes****Baudrecourt Charmes-la-Grande Dommartin-le-Franc Morancourt**






(52).JPG  
46K



Montreuil-sur-Thonnance Thonnance-lès-Joinville (52).JPG  
41K

 Morancourt (52).PDF  
14K





Calycé Développement  
Mr Sonrier  
42 rue de Champagne  
51240 Vitry la Ville

*VOS RÉF.* Montreuil sur Thonnance  
*NOS RÉF.* RD/JLG\_71 03-02-14  
*INTERLOCUTEUR* Régis Dichamp (Tél : 03.83.50.43.03)  
*OBJET* Projet éolien sur les communes de Montreuil sur Thonnance, Osne le Val, Thonnance lès Joinville.

Laneuveville-Devant-Nancy, le

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande citée en objet et vous informons que nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport de gaz à proximité de votre zone d'études.

Pour information, nous vous rappelons que, selon le décret n°2011-1241 du 05/10/2011, vous devrez préalablement à toute exécution de travaux à proximité de réseaux, et à minima un mois avant la phase travaux, établir autant de Demande préalable de Travaux (DT) que d'exploitants de réseaux dont la liste vous sera fournie par le guichet unique [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr). L'entreprise chargée des travaux, quant à elle, est tenue de faire parvenir en temps opportun (10 jours avant le début des travaux) une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Régis Dichamp  
Le chef de département de Nancy





**GRTGaz**  
**Région Nord Est**  
**Agence d'exploitation de Reims**  
**7 rue des Compagnons**  
**BP731 CORMONTREUIL**  
**51677 REIMS CEDEX**

Vitry-la-Ville, le 27/01/2014

91017103-02-14

Contact : Maël Sonrier – 06 37 77 79 91

E-mail : mael.sonrier@calyce-developpement.fr

Référence projet : Montreuil sur Thonnance

Objet : Demande de servitudes concernant un projet éolien en Haute Marne

Madame, Monsieur,

Notre société **CALYCE DEVELOPPEMENT** développe actuellement un projet éolien dans le département la Haute-Marne (52).

Ce projet concerne les communes suivantes :

- Montreuil sur Thonnance
- Osne le Val
- Thonnance lès Joinville

Dans ce contexte, nous souhaiterions obtenir de votre part la localisation des canalisations ou réseaux sur cette zone de projet, ainsi que les servitudes associées.

Sur chaque zone, les éoliennes pressenties auraient une hauteur de 150 mètres en bout de pôle.

L'implantation précise des éoliennes n'étant pas encore déterminée, vous trouverez ci-joint la carte de localisation de la zone de projet, ainsi que les coordonnées géographiques des coins de la zone.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations si besoin.

Vous remerciant de votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

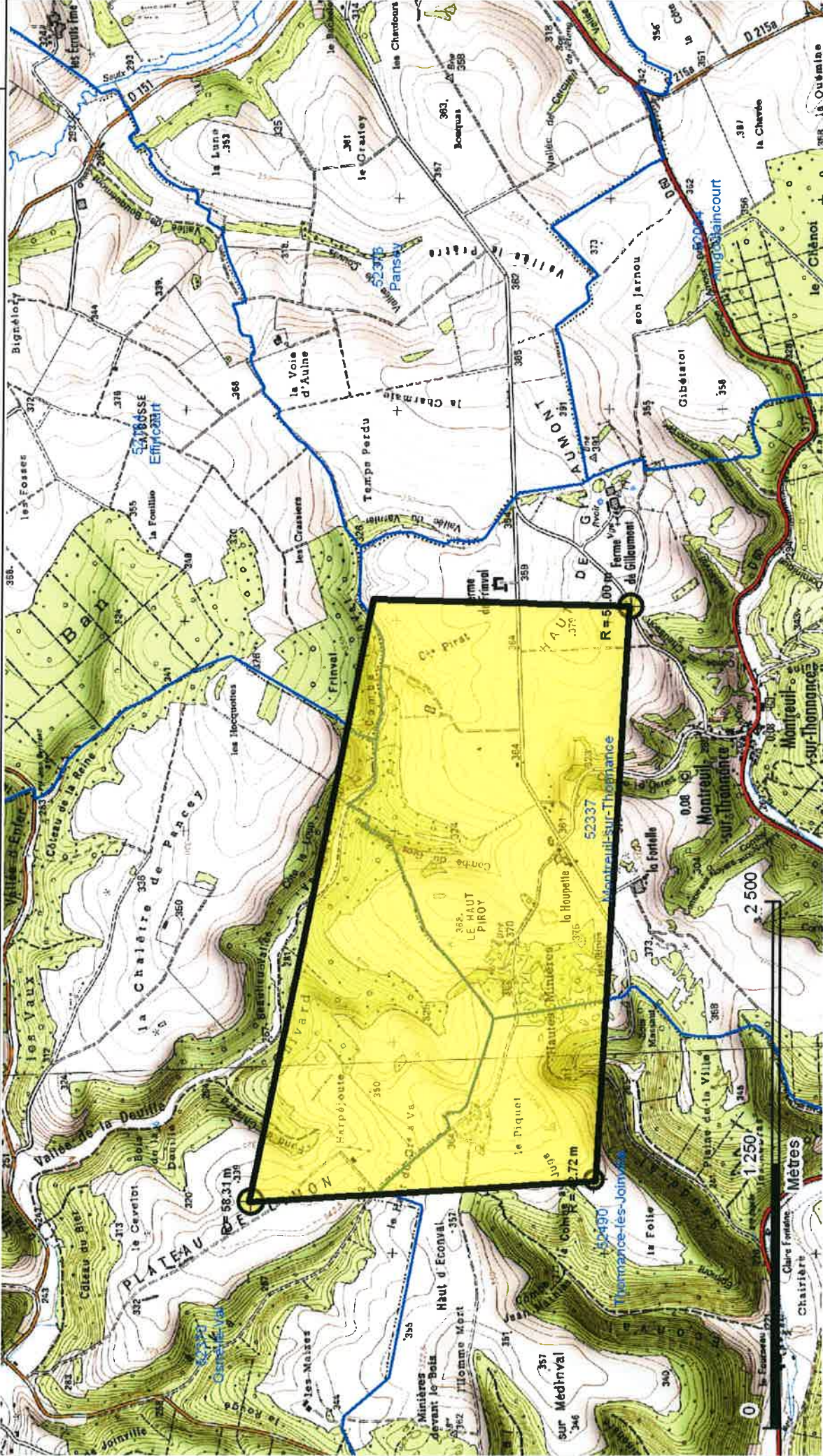
**Maël SONRIER**





Date d'édition  
11/02/2014

Référence  
1402118402



Scan@IGN

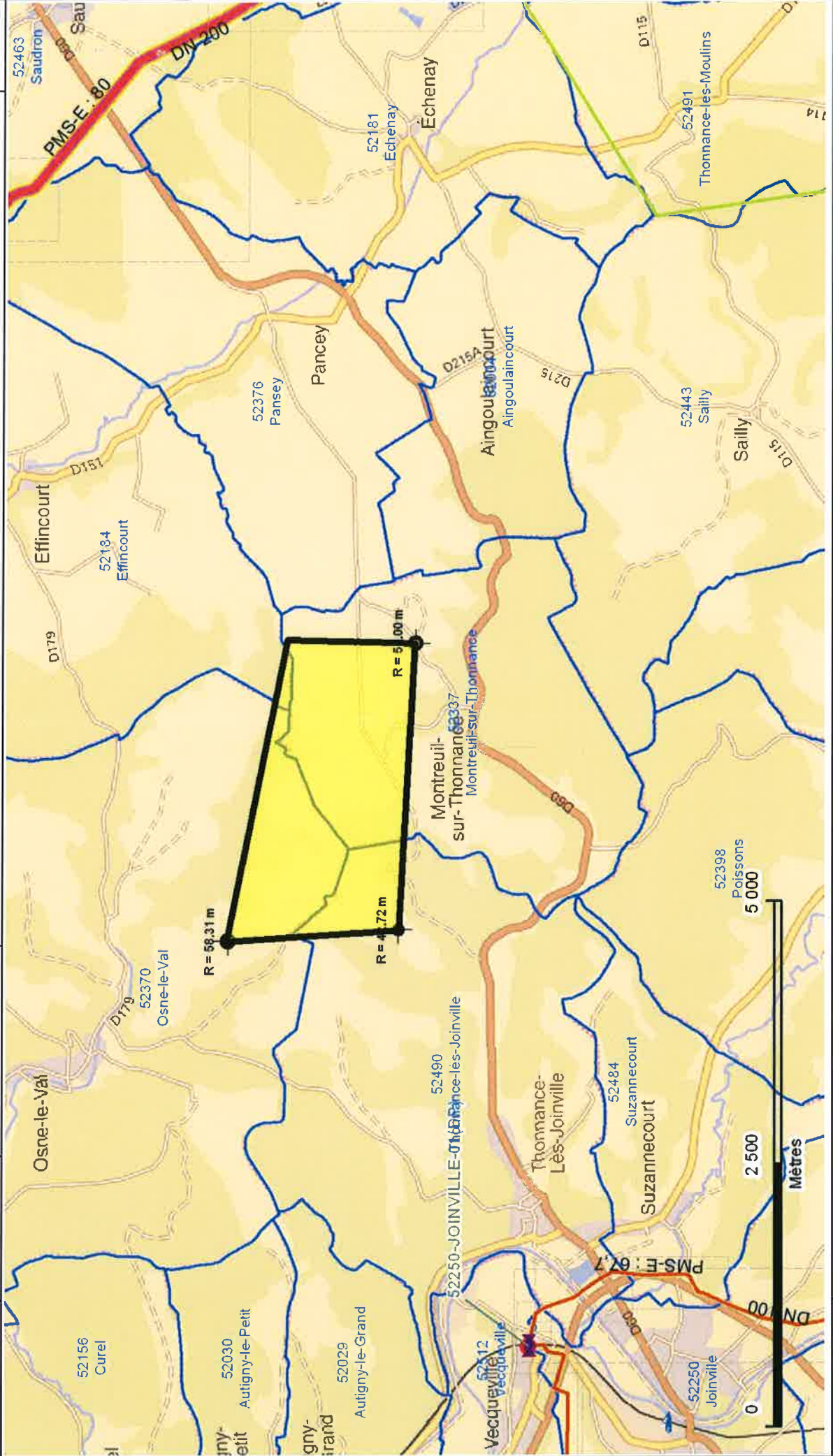
Cette édition indique la localisation des ouvrages GRTgaz avec une précision géographique C. La profondeur minimale d'enfouissement est de 40 cm, et peut atteindre plusieurs mètres par endroit. En vertu de l'article R.554-26 du Code de l'Environnement, les travaux dans le sous-sol ne peuvent être entrepris avant un rendez-vous sur site avec GRTgaz. Consultez [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)





Date d'édition  
11/02/2014

Référence  
1402118406



FranceRaster©IGN

Cette édition indique la localisation des ouvrages GRTgaz avec une précision géographique C. La profondeur minimale d'enfouissement est de 40 cm, et peut atteindre plusieurs mètres par endroit. En vertu de l'article R.554-26 du Code de l'Environnement, les travaux dans le sous-sol ne peuvent être entrepris avant un rendez-vous sur site avec GRTgaz. Consultez [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)





Mael Sonrier &lt;msonrier@gmail.com&gt;

---

## courrier projet éolien

---

**LORION Thierry** <thierry.lorion@rte-france.com>

2 août 2016 à 16:50

À : Mael Sonrier &lt;mael.sonrier@calyce-developpement.fr&gt;

Bonjour,

Seule la zone projet concernant Annonville / Epizon est impactée par la présence de la ligne à 225kV FRONCLES – EPIZON – MUREMONT portées pylône 46 à 50.

En premier lieu, l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire le transport et la distribution d'énergie électrique ne fixe pas expressément une distance minimale spécifique entre les éoliennes et nos ouvrages électriques. Toutefois, si l'on se réfère à l'article 26 de cet arrêté relatif à la « distance aux arbres et obstacles divers », il s'avère que le projet présenté respecte la distance prévue pour ces « obstacles divers ».

Compte tenu de l'importance que revêt une ligne électrique pour le bon fonctionnement et la sécurité du réseau public de transport, RTE estime qu'il serait hautement souhaitable qu'une distance supérieure à la hauteur des éoliennes (pales comprises) soit respectée entre ces dernières et le conducteur le plus proche de notre ligne et ce, afin de limiter les conséquences graves d'une chute ou de la projection de matériaux pour la sécurité des personnes et des biens. Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de chute ou de projection de matériaux causant des dommages à notre réseau ou à des tiers, votre responsabilité serait susceptible d'être engagée.

Compte tenu du balancement des conducteurs, l'emprise totale d'une ligne est différente d'une portée à l'autre pour un même ouvrage, en fonction de la longueur de la portée entre chaque support et du paramètre de réglage de celle-ci.

Cependant nous vous préconisons de prendre en compte en zone de sécurité **d'une largeur de 35 mètres de part et d'autre de l'axe des lignes de niveau de tension 225kV.**

Par conséquent nous vous préconisons de vous éloigner d'une distance de 235,00 mètres par rapport à l'axe de nos ouvrages 225kV. Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de cette « contrainte technique » dans le cadre de l'instruction du futur permis de construire.

RTE GMR Champagne Morvan devra être consulté dans le cadre du projet et de la démarche administrative du permis de construire.

En second lieu, les entrepreneurs à qui seront confiés les travaux devront impérativement respecter l'obligation d'établir une déclaration de projet de travaux ainsi qu'une déclaration d'intention de commencement de travaux conformément aux articles L. 554-1 et suivants et R. 554-1 à 554-38 du Code de l'Environnement au moins un mois avant le commencement des travaux.



Cette réponse n'est valable que pour les ouvrages exploités par RTE à l'exclusion de ceux dépendants d'autres gestionnaires de réseaux (ERDF et autres).

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement.



**Thierry LORION**

**Assistant technique**

RTE Centre de Maintenance Nancy

GMR Champagne Morvan

route de Luyères B.P.29

10150 Crenoy Prés Troyes

[thierry.lorion@RTE-FRANCE.COM](mailto:thierry.lorion@RTE-FRANCE.COM)

Tel : 03.25.76.43.32 ou 0685.900.789

**De :** Mael Sonrier [<mailto:mael.sonrier@calyce-developpement.fr>]

**Envoyé :** lundi 25 avril 2016 16:02

**À :** LORION Thierry <[thierry.lorion@rte-france.com](mailto:thierry.lorion@rte-france.com)>

**Cc :** KAMINSKI Brice <[brice.kaminski@rte-france.com](mailto:brice.kaminski@rte-france.com)>

**Objet :** Re: courrier projet éolien

[Texte des messages précédents masqué]

[Texte des messages précédents masqué]

---

 **projet éolien zone Annonville Epizon.pdf**  
114K



